

REGLEMENT DU JEU

50 Rituels MAGNIFICA DE SANOFLORE A GAGNER

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, SNC au capital de 24 180 Euros, dont le siège social est 28 avenue du Président Wilson – 03200 VICHY (France), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 325 202 711, agissant pour sa marque "SANOFLORE".

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site accessibles [ici](#).

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

- « **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « 50 Rituels MAGNIFICA DE SANOFLORE A GAGNER »;
- « **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu;
- « **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.sanoflore.fr/rituelmagnifica>
- « **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société COSMETIQUE ACTIVE FRANCE.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera à partir du 27/03/2017 jusqu'au 09/04/2017 minuit (ci-après la « Durée »).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures à la date de début du Jeu.

Une seule participation par adresse courriel et par foyer est autorisée (même adresse postale, même nom de famille).

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal).

A cet effet, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

3.2. DEROULEMENT DU JEU

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été respectées :

- Se rendre sur le Site ;
- S'inscrire à la newsletter Sanoflore en :
 - remplissant le formulaire proposé avec les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse

- email, adresse postale, code postal, ville ;
- lisant les informations relatives aux données personnelles, puis en cochant « J'ai lu et j'accepte les informations relatives à mes données personnelles » ;
 - validant l'inscription.

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

La participation au Jeu se fait conformément aux instructions décrites sur le présent règlement. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique suivante :
sanofloretvous@sanoflore.fr

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice. Les lots ne sauraient être attribués à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données vous concernant.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées ci-dessus ou bien si vous nous communiquez des informations erronées.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne qui contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera organisé par l'étude SCP Nadjar & Associés, Huissiers de Justice associés, 164, avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex, le 15/04/2017, afin de déterminer les cinquante (50) gagnants des lots décrits ci-dessous (4.2) parmi l'ensemble des Participants.

Les gagnants seront informés qu'ils ont gagné par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation, dans les quinze (15) jours suivant le tirage au sort.

4.2 LOTS

Les cinquante (50) gagnants se verront attribués un Rituel Magnifica, composé des produits suivants de la marque Sanoflore :

- Une Aqua Magnifica 200ml
- Une crème Magnifica 40ml

Les gagnants recevront leur Lot par courrier à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai maximum de 6 (six) semaines à compter du 15/04/2017.

Le Lot est nominatif, ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant. Le Lot ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement contre une autre dotation, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 9 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur
7 rue Touzet TSA 40 016

Ou à l'adresse électronique suivante :

serviceconsommateurs@fr.loreal.com

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu seront utilisées à des fins de prospection commerciale par la marque Sanoflore.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des Lots effectivement et valablement gagnés.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Si une défaillance dans le système de détermination des gagnants survient entraînant la désignation d'un nombre excessif de gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Lots valablement gagnés si la détermination effective des gagnants est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 9.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 9 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé chez Maître RICHARD Didier, SCP Nadjar & Richard, Huissiers de Justice associés, 164, avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelle que raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice, dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.
